

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 7 avril 2022

N° 08

Objet : Création de postes 2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PBLESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

Etaient excusés :

BOURJAC Jean Marie
CROZALS Florent
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
VOLLAIRE Nadine

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application système F. Inpact.com

99_DE-104-200067497-20220407-08_07042022

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022, il est proposé des créations de postes afin de consolider les missions des services et contribuer à l'amélioration de la qualité des services publics rendus par Provence Alpes Agglomération

- Création d'un poste de responsable d'aménagement de l'espace à temps complet
Afin d'assurer les missions relatives à l'élaboration du SCOT, du PLH et l'animation de la conférence intercommunale du logement, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet. La rémunération maximale versée sera calculée sur l'indice 673 pour un montant annuel chargé de 65 000 euros. Cette création de poste permet de remplacer une mise à disposition d'une quotité de 50% qui s'est achevée à la fin du mois de février 2022.

- Création d'un poste d'agent de déchèterie
Afin d'assurer des missions relatives à l'accueil des usagers en déchèteries ainsi que la gestion des différents flux, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet. Ce poste sera affecté à la déchèterie de Digne les Bains. Cette création permet d'assurer l'accueil du public de façon sécurisée pour les agents et les usagers. Cette création est liée à la fréquentation importante sur ce site et permettra de porter à quatre le nombre d'agents affectés à cette déchèterie. La rémunération maximale versée sera calculée sur l'indice 473 pour un montant annuel chargé de 39 900 euros.

-Création d'un poste d'agent au service informatique
Afin d'assurer des missions relatives à la maintenance du matériel informatique et à l'assistance informatique, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet. La rémunération maximale versée sera calculée sur l'indice 473 pour un montant annuel chargé de 39 900 euros.

-Création d'un poste d'agent administratif mutualisé au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants les Premiers Pas à Digne les Bains et les Garnements à Mallemoisson. Afin d'assurer des missions de secrétariat au sein de ces deux crèches, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (quotité hebdomadaire de 20 heures). La rémunération maximale versée sera calculée sur l'indice 473 pour un montant annuel chargé de 22 800 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi de responsable du service aménagement de l'espace, un emploi d'agent de déchèterie, un emploi d'agent informatique, d'un emploi d'agent administratif petite enfance,

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/04/2022

Application agréée E-Inpafec.com

99_DE-004-200067437-20220407-06_07042022

Il est proposé au conseil communautaire :

- De décider la création d'un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés, de deux emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, d'un emploi à temps non complet (20 heures hebdomadaires) relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs
- De décider de fixer les rémunérations en référence aux montants mentionnés ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre les procédures de recrutement et signer les documents s'y afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

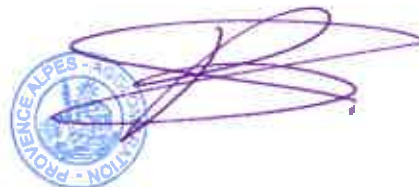
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée f.brodat.com

99_DE-004-200087437-20220407-08_07042022

